

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01005

Numéro SIREN : 518 048 152

Nom ou dénomination : STUDIA

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2024 sous le numéro de dépôt 2616

STUDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 463.890 €
Siège social : 14, boulevard Pythagore
13127 VITROLLES
518 048 152 R.C.S. SALON DE PROVENCE

(la « **Société** »)

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars,

A 9 heures,

La société GENVALUE PARTNERS (ci-après le « **Président** »), société par actions simplifiées au capital de 513.770Euros, ayant son siège social au 45 rue de Courcelles - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 829 409 648, représentée par son Directeur Général, la société FINANCIERE RG, société par actions simplifiée au capital de 250.000Euros, ayant son siège social au 45 rue de Courcelles - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451 140 677, elle-même représentée par son Président, Monsieur Raymond GILLETTE,

A pris, par la signature du présent procès-verbal (ci-après le « **Procès-verbal** »), les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Démission des fonctions de Vice-Président
- Pouvoirs en vue des formalités

1^{ère} RESOLUTION

Démission des fonctions de Vice-Président

Le Président constate la démission de Monsieur Victor Marty de ses fonctions de Vice-Président de la Société, par courrier en date du 13/03/2024 reçu par la société en date du 19/03/2024, et dispense Monsieur Victor Marty du préavis de trois mois prévus par l'article 23 des statuts de la Société.

Le Président prend acte que cette démission, par voie de conséquence, met fin aux fonctions de membre de droit du Directoire et de Vice-Président du Directoire de Monsieur Victor Marty, avec effet à la même date.

Cette décision est adoptée.

2ème DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

En conséquence des décisions adoptées ci-dessus, le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes les formalités requises.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Pour GENVALUE PARTNERS
M. Raymond GILLETTE